

## Après les engagements, FO revendique des actes : à travail égal, salaire égal !

A partir du 6 novembre 2023, les femmes travaillent gratuitement selon le calcul basé sur les données d'Eurostat qui fait part d'un écart de rémunération en équivalent temps plein de 15,4% en France contre 12,7% pour la moyenne européenne (calcul ne tenant pas compte des impacts du temps partiel).

Les causes des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont multiples et pour l'essentiel connues : les contrats précaires (temps partiel/CDD), la sous-valorisation des métiers à prédominance féminine, la discrimination salariale et le plafond de verre et par conséquent l'inégale évolution de carrière, en particulier avec la naissance d'un enfant.

L'Index égalité, censé remédier aux écarts de rémunérations femmes-hommes, en masque pour le moment une grande partie, raison pour laquelle FO revendique depuis de nombreuses années sa révision en profondeur et son amélioration.

Lors de la Conférence sociale du 16 octobre dernier, la Première ministre a annoncé la refonte de l'index, la création d'un Haut Conseil des rémunérations et l'ouverture d'une concertation sur la réforme du congé parental.

FO s'en félicite, d'autant plus que le respect de l'égalité des rémunérations permettrait d'apporter 5,5 milliards d'euros de cotisations supplémentaires. L'occasion de rappeler qu'une réforme des retraites n'était ni nécessaire ni appropriée.

FO portera donc à nouveau ses revendications pour obtenir du concret et enfin atteindre une véritable égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

Paris, le 6 novembre 2023

Contact :

**Béatrice CLICQ**  
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Égalité et du  
Développement durable**

✉ [bclicq](mailto:bclicq)

[@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.85.53